



Commission TRAVAUX

6 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

- Bilan et perspectives de la maintenance éclairage public
- Fin des lampes SHP - Plan sobriété éclairage public 2025-2027
- Marchés de fourniture de matériel d'éclairage public
- Questions diverses

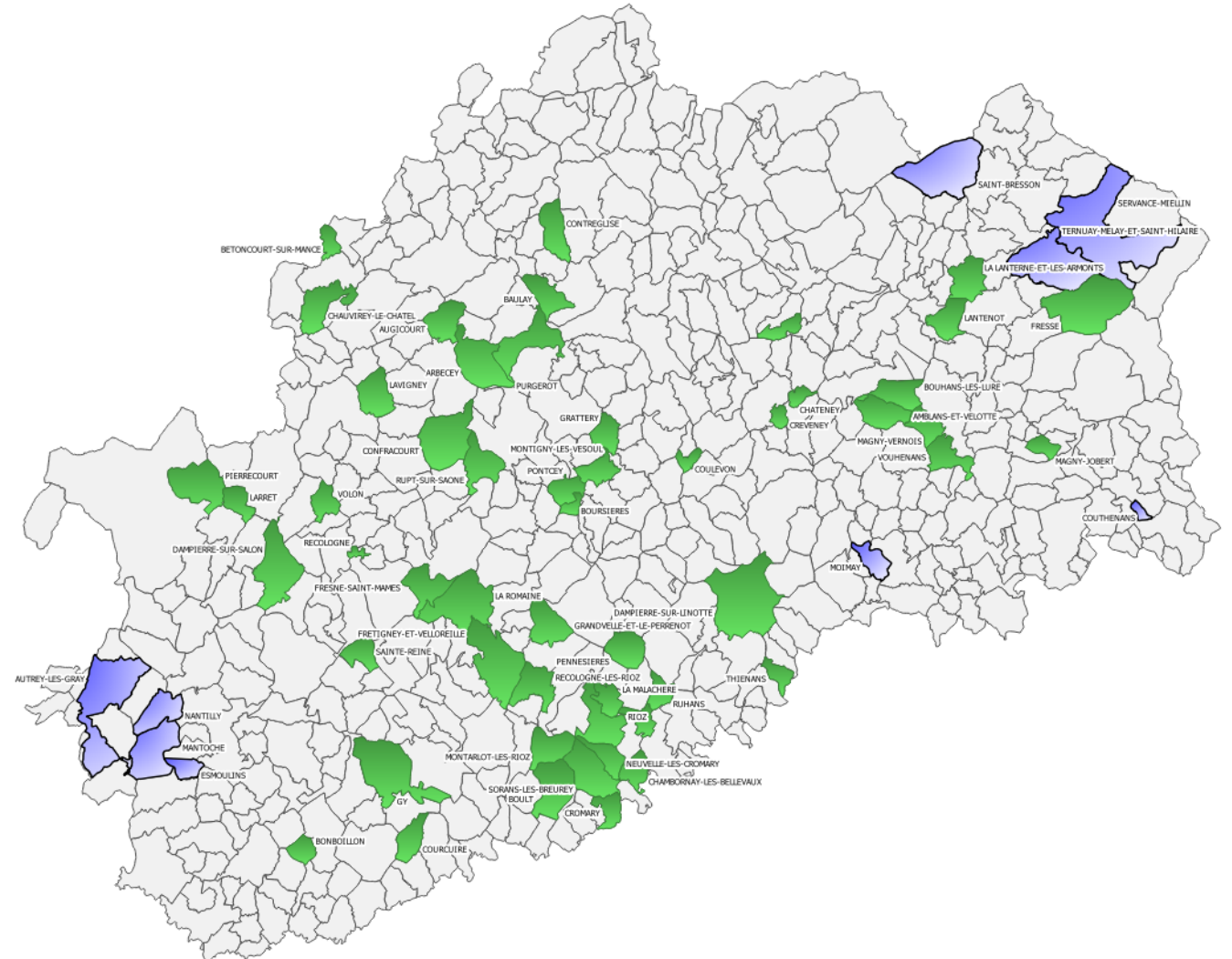


Bilan et perspectives de la Maintenance éclairage public

La Maintenance de l'éclairage public

- 📅 Au 31/12/2022 :
42 communes pour 3600 points lumineux
- 📅 Au 31/12/2023 :
51 communes pour 4 800 points lumineux
- 📅 Au 30/10/2024
60 communes pour 5 800 points lumineux

■ 9 adhésions en 2024



La Maintenance de l'éclairage public

Tarification de l'adhésion revue lors de la réunion du Bureau Syndical de 24 avril 2024

Date adhésion	Après le 30/06/2022	Après le 30/06/2023	2025
Tarif (par an & par pt)	18,00 €	20,00 €	Prix révisé
Durée	5 ans	6 ans	6 ans
Fin de contrat	2027-28	2029 et au-delà	Selon date de démarrage

Avec

Prix révisé = Prix révisé annuellement selon la formule suivante :

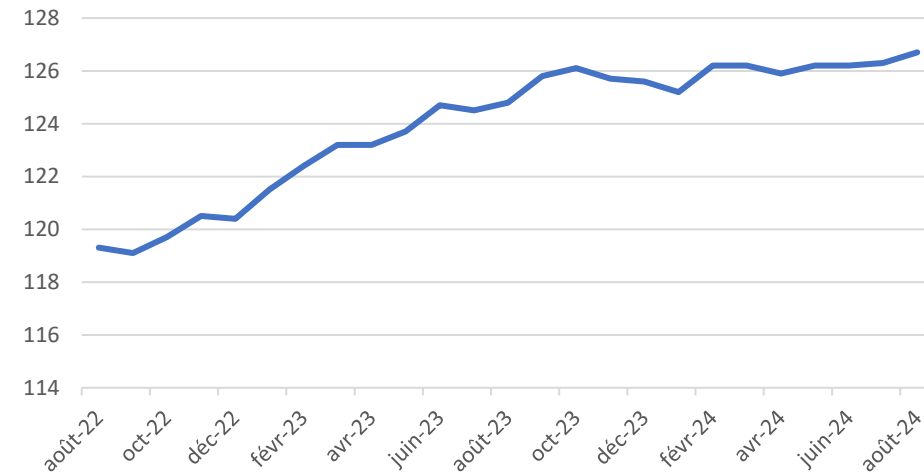
Prix révisé = $21 \text{ €} * (\text{TP12c}(n) / \text{TP12c0})$

Avec

TP12c0 = index national des prix « éclairage public - travaux de maintenance - base 2010 - Identifiant 001711004 » de mars 2024

TP12c(n) = index national des prix « éclairage public - travaux de maintenance - base 2010 - Identifiant 001711004 » commun au 3^{ème} rang avant le mois de janvier de l'année n (soit octobre de l'année n-1)

Evolution de l'indice TP12c



TP12c 03/2024 : 126,2

TP12c 08/2024 : 126,7 +0,40 %

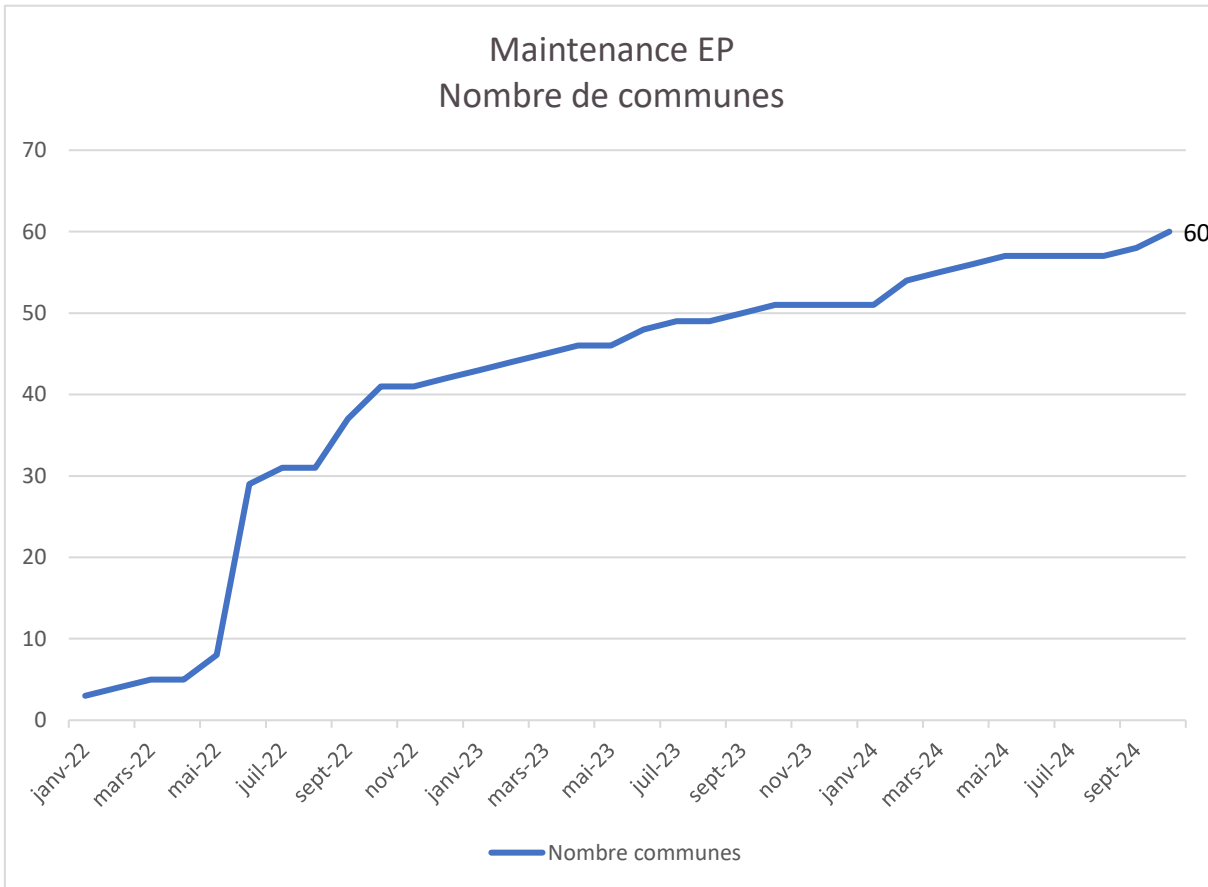
La Maintenance de l'éclairage public

- Plusieurs nouvelles communes intéressées : Scey-sur-Saône, Saint Barthélémy, Saint-Germain, Etobon, La Côte, Champlitte, Malbouhans, ... mais également des communes urbaines : Saint-Loup-sur-Semouse, Froideconche.
- Possibilité d'adhésion des communes urbaines à confirmer en Bureau syndical le 13 novembre.
- Service actuellement ouvert uniquement aux communes où le SIED 70 perçoit la TICFE.
- Possibilités de prestations et de tarifications identiques, **sans le géoréférencement des réseaux sensibles ni le suivi des disposition réglementaires DT-DICT.**

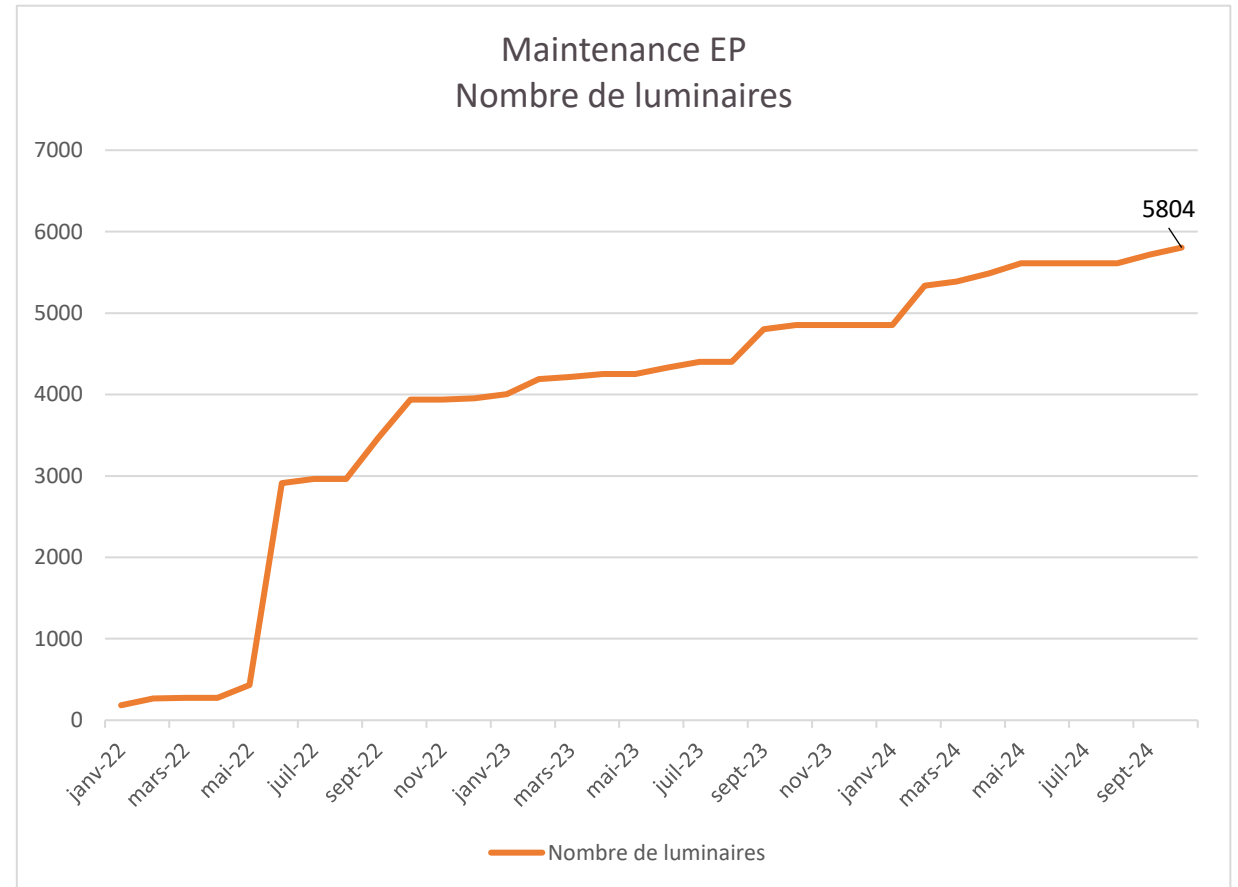
AVIS DE LA COMMISSION

La Maintenance de l'éclairage public

Maintenance EP
Nombre de communes

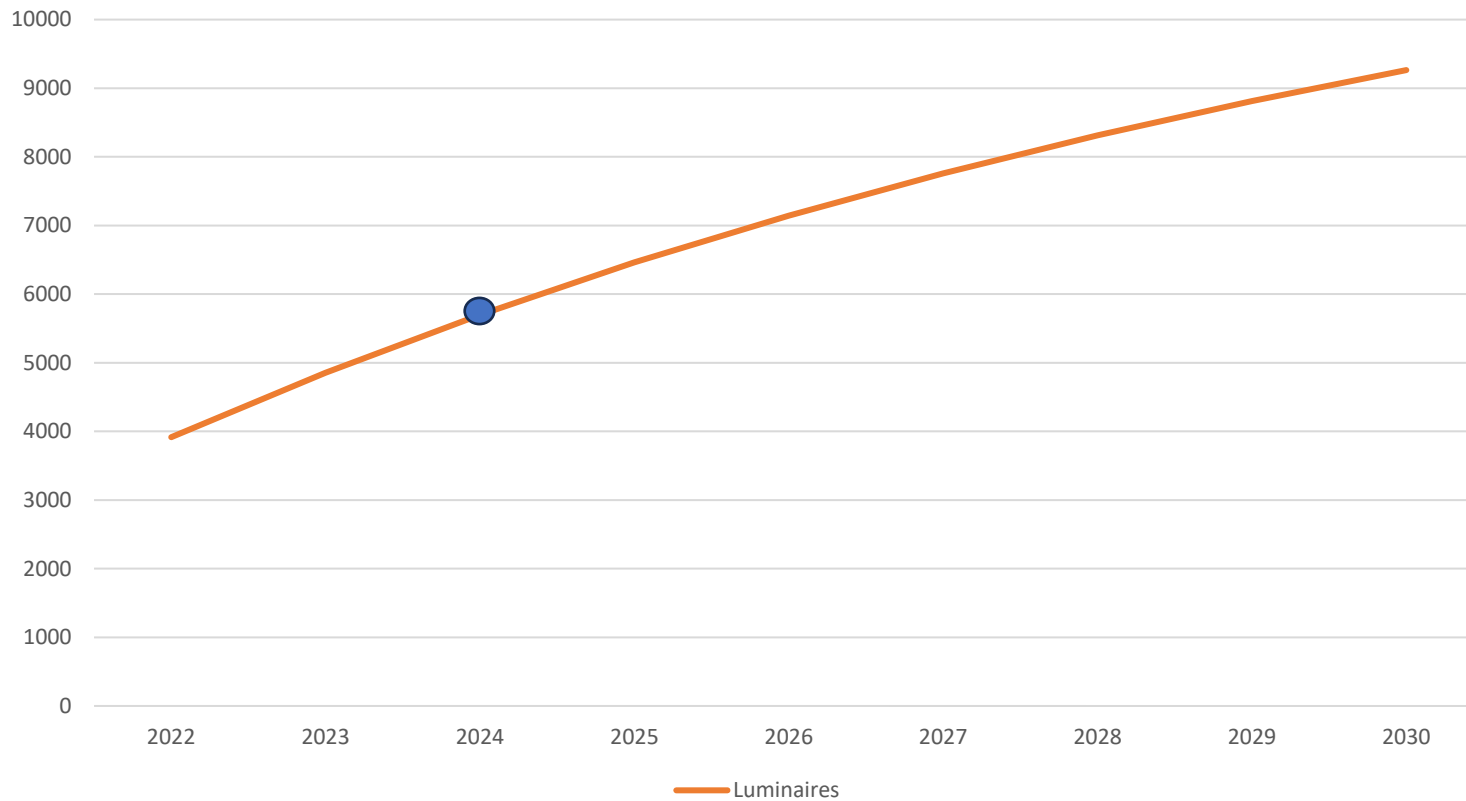


Maintenance EP
Nombre de luminaires



La Maintenance de l'éclairage public

Projection du nombre de luminaires



Rappel des perspectives réalisées DEBUT 2023

Perspectives d'évolution sur les prochaines années :
Evolution envisagée : + 911 EP avec pondération -10 % chaque année.

La Maintenance de l'éclairage public

En 2023

286 signalements traités
Délai moyen d'intervention 12 jours
13 communes sans pannes

Rapport d'exploitation 2023 transmis à chaque commune fin septembre 2023 avec des préconisations d'optimisation

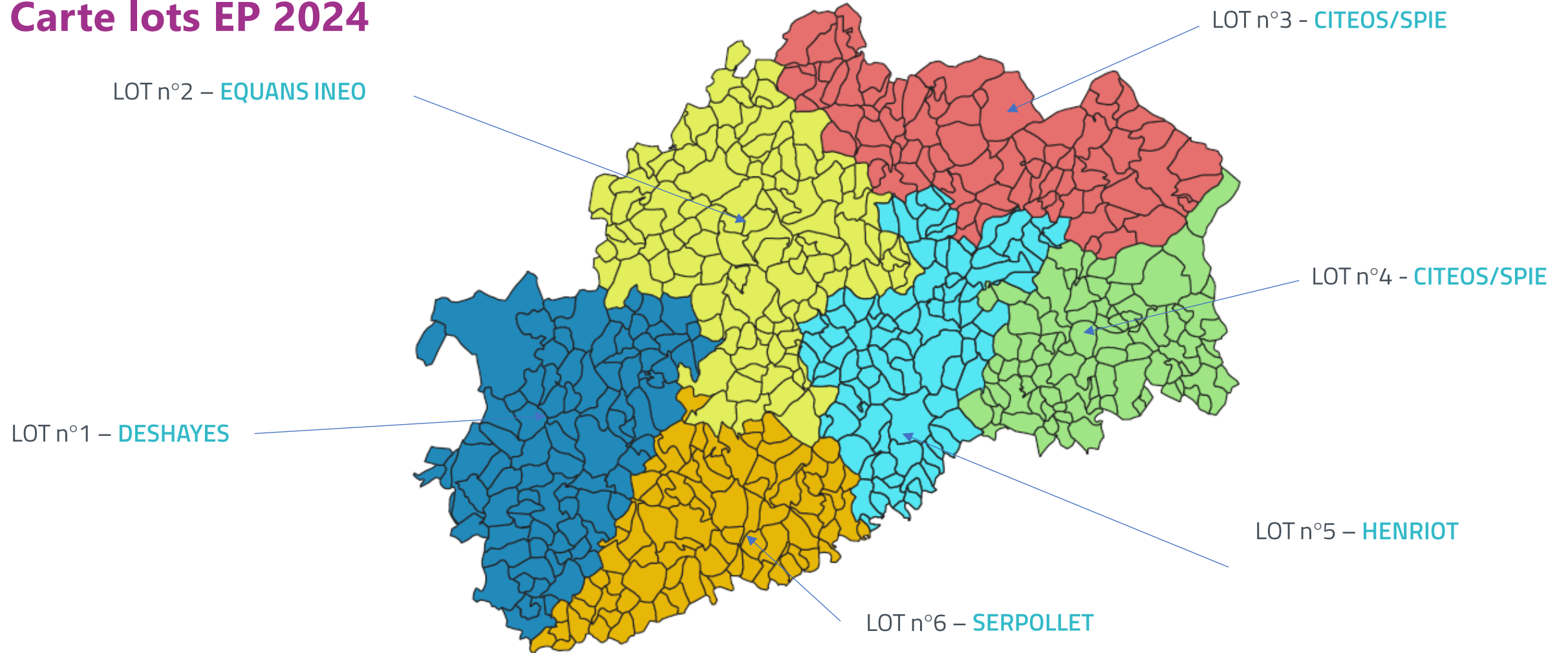
Au 17/10/2024 :

158 signalements traités
Délai moyen d'intervention 3,5 jours
17 communes sans pannes



La Maintenance de l'éclairage public

Carte lots EP 2024



La Maintenance de l'éclairage public

➤ Marché 2023 avec maintenance au forfait :

Prix moyen : 29,43 € par point lumineux (hors personnel du SIED 70).

➤ Marché 2024 avec maintenance à l'acte :

Prix moyen : 14,65€ estimé par point lumineux (hors personnel du SIED 70).

La Maintenance de l'éclairage public

Le géoréférencement des ouvrages sensibles est obligatoire depuis le 01/01/2020 pour les communes urbaines (au sens de l'INSEE) et avant le 01/01/2026 pour les communes rurales.

Ouvrages sensibles pour la sécurité

- Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés, des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- Canalisations de transport et de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement en application du dernier alinéa de [l'article L. 181-1](#) du Code de l'environnement ;
- Lignes électriques et réseaux d'éclairage public visés à [l'article R. 4534-107](#) du Code du travail, à l'exception des lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé (métros, tramways, téléphériques, etc.) ;
- Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions (digues).

Réseaux chaleurs > 90°C

Eclairage public souterrain

La Maintenance de l'éclairage public

Linéaire géré par le SIED 70 en maintenance EP : environ 60 km.
Dépenses estimées pour le géoréférencement:

entre 50 et 60 000€.

Prestataires certifiés en Haute-Saône (CDCI à Faverney), mais aussi à Besançon, ou des entreprises nationales.

Pour traiter l'intégralité du linéaire en 2025, un marché à procédure adaptée est nécessaire (> 40 000€ HT).

Une mise en concurrence simplifiée est envisageable sous conditions d'étaler les prestations en 2025 et 2026, avec des chantiers test d'ici fin 2024.



AVIS DE LA COMMISSION



Fin des lampes SHP - Plan sobriété éclairage public 2025-2027

Plan sobriété EP 2025-2027

Au 24 février 2027 : fin de la commercialisation et interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge selon la directive européenne 2011/65/UE.

Communes gérées en maintenance :

59 communes, 22 850 habitants, 5 750 luminaires dont 40 % équipés de leds

Parc départemental :











Environ 4 habitants par point lumineux ou 25 points lumineux pour 100 habitants

Soit pour le département, environ : $235\,000 / 4 = 58\,750$ points lumineux

Population totale rurale : 140 347 hab (58.4 %) - Population totale urbaine :

100 046 hab (41.6%)

Soit encore environ 15 000 luminaires à remplacer en rural

Produits arrêtés	SLR	RoHS
 Lampes compactes fluorescentes (ballast non intégré)		24 Février 2023
 Tubes fluorescents T5		24 Août 2023
 Tubes fluorescents T8 (600mm, 1200mm et 1500mm)	1 ^{er} Septembre 2023	24 Août 2023
 Tubes fluorescents T8 (1800mm et longueurs spéciales)		24 Août 2023
 Tubes fluorescents circulaires T5		24 Février 2023
 Tubes fluorescents circulaires T9		24 Février 2025
 Lampes à halogénures métalliques (HSI)		24 Février 2023
 Capsules halogènes	1 ^{er} Septembre 2023	
 Lampes à sodium haute pression (SHP)		24 Février 2027
 Produits spéciaux (horticulture, UV-A, UV-C ...)		24 Février 2025/27

Plan sobriété EP 2025-2027

➤ Possibilité d'un financement plus important du SIED 70 sur les travaux d'optimisation de l'éclairage public, sous forme d'un appel à projets, similaire à celui pour les dissimulations de réseau, pour maîtriser et lisser les dépenses en retenant les principes suivants : .

- Suppression du critère d'âge minimum ;
- Dossiers d'un maximum de 10 luminaires traités en dehors de cet appel à projets ;
- Valorisation financière des communes adhérentes au service de maintenance, avec mise en place d'horloges connectées imposée ;
- Bonification à la sélection lors d'une mutualisation des financements (Fonds vert, DSIL, DETR,) ;
- Intégration des horloges au plafond subventionnable ;
- Augmentation du plafond par luminaire (500€ au lieu de 450€) ;
- Exclusion du remplacement des lampes à décharge existante par des ampoules leds (fonctionnement).

Plan sobriété EP 2025-2027

Critères de sélection	Observations	Note (100 points + 20 points maximum de bonification)
Âges des luminaires remplacés	Suppression du critère d'âge minimum	< 10 ans : 0 point Entre 10 et 20 ans : 10 points > 20 ans : 20 points
Pourcentage d'économies de consommation envisagée		> 50 % : 10 points > 80 % : 20 points
Adhésion au service maintenance		20 points
Coordination avec travaux d'enfouissement	Financement uniquement sur le luminaire	20 points
Mutualisation des financements	Intervention du SIED 70 maxi 80% après autres financements. Récépissé de la demande à joindre	10 points
Utilisation de la technique rétrofit	Enveloppe du luminaire existant conservée. Ampoule led seule non éligible	5 points
Commune rurale	Au sens de l'électrification Si EPCI, prise en compte du statut de la commune concernée par les travaux	5 points
Date de demande initiale	Bonification pour les dossiers réexaminé	0 point année 1 20 points année 2



Fiche AAP OICEP

Si, dans un délai d'un an à compter de l'information transmise à la commune, cette dernière n'est pas suivie de travaux, un nouveau dossier sera à déposer. Il lui sera alors appliqué une pénalité de **30 points** sur sa note.

Plan sobriété EP 2025-2027

Aides à l'investissement :

Communes où le SIED70 perçoit la TICFE (Catégorie 3 et 4) :

- Participation du SIED 70 à hauteur de **50 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire,
- Participation du SIED 70 à hauteur de **20 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, hors frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).

Communes où le SIED70 perçoit la TICFE (Catégorie 3 et 4) avec adhésion au service maintenance EP et l'installation d'horloges astronomiques synchronisées et connectées :

- Participation du SIED 70 à hauteur de **80 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire ;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **80 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, compris frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).

Plan sobriété EP 2025-2027

Communes où le SIED70 ne perçoit pas la TICFE (Catégorie 1) :

Le coût total des travaux subventionnables est plafonné à **100 000€ HT par an**

- Participation du SIED 70 à hauteur de **10 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **10 %** du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, hors frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel, ...).

EPCI :

Participation du SIED 70 application faite d'une pondération des taux de participation au prorata de la population des communes de chaque catégorie de l'EPCI.

Plan sobriété EP 2025-2027

Recettes envisageables :

- Participation des communes
- Lum'actee FNCCR (Frais internes et horloges connectées)
- Redevances R2 des concessionnaires - Terme I
- Certificats d'Economies d'Energie
- Suppression des prestations de relamping et baisse du nombre de pannes
- Augmentation du nombre d'adhésions au service maintenance

Plan sobriété EP 2025-2027

➤ Taux de réponse des communes estimés à :

- 80 % avec maintenance (adhésion + 50 %)
- 60 % hors maintenance en rural et 40 % en urbain, pour les luminaires
- 20 % hors maintenance en rural et en urbain, pour les horloges

➤ Environ 10 000 luminaires et 2 000 horloges à remplacer en 3 ans

➤ 2 825 MWh de consommation annuelle économisées (-67%) et 185 tonnes de CO² évitées

Plan sobriété EP 2025-2027



Sobriete EP 2027

Bilan HT	Dépenses travaux	Communes	Lumacte	R2 - Terme lissé	CEE	FIMO	0 relamping	baisse pannes	Adhésion	SIED 70 Inv	SIED 70 Fonc
2025	2 483 261,27 €	1 274 872,27 €	125 000,00 €				24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €	1 083 389,00 €	90 610,54 €
2026	2 483 261,27 €	1 274 872,27 €	125 000,00 €		112 929,60 €	- €	24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €	1 083 389,00 €	203 540,14 €
2027	1 741 661,27 €	1 126 552,27 €		42 540,00 €	112 929,60 €	- €		2 770,54 €	63 000,00 €	615 109,00 €	221 240,14 €
2028				85 080,00 €	69 729,60 €	- €			63 000,00 €	- €	217 809,60 €
2029				127 620,00 €					63 000,00 €	- €	190 620,00 €
2030				127 620,00 €			24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €	- €	218 230,54 €
2031				127 620,00 €			24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €	- €	218 230,54 €
2032				85 080,00 €				2 770,54 €	63 000,00 €	- €	150 850,54 €
2033				42 540,00 €				- €	63 000,00 €	- €	105 540,00 €
TOTAL HT	6 708 183,80 €	3 676 296,80 €	250 000,00 €	638 100,00 €	295 588,80 €	- €	99 360,00 €	16 623,24 €	567 000,00 €	2 781 887,00 €	1 616 672,04 €

Besoin en Trésorerie

Coût budgétaire

Gain sur le fonctionnement

AVIS DE LA COMMISSION

Fourniture de matériel d'éclairage public

L'actuelle procédure retenue par le SIED 70 pour les travaux était un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 2 périodes d'une année.

Cet accord-cadre comportait 4 lots :

- Lot n°1 : luminaire fonctionnel
- Lot n°2 : luminaire d'ambiance
- Lot n°3 : mâts et candélabres
- Lot n°4 : horloges astronomiques



Fourniture de matériel d'éclairage public

L'actuel accord-cadre s'achève le 4 avril 2025, date de fin du 4ème et dernier marché subséquent. Une nouvelle consultation est à prévoir.

Sans marchés subséquents, un nouvel accord à bons de commande pourrait être mis en œuvre en :

- Prévoyant une durée ferme de 3 ans (égal à la durée du programme de rénovation de l'EP) ;
- Attribuant les lots à plusieurs attributaires avec une gestion des bons de commande en « cascade » : le volume des commandes sont attribués selon le classement du mieux disant ;
- Ré-évaluant les montants maxi à la hausse selon les dispositions financières retenues sur l'éclairage public ;
- Actualisant les prescriptions techniques des lots n°1, 2 et 4 (luminaires et horloges connectés ou connectables) ;
- En créant un 5ème lot pour la fourniture de drivers électroniques leds pour la maintenance de l'éclairage public (maitrise des coûts et uniformisation du matériel et des réglages) ;
- Actualisant les prix selon le mois de commande.

Fourniture de matériel d'éclairage public

Dans ce nouvel accord-cadre, les offres retenues pourront être les offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction de :

Lots 1 et 2 : luminaires fonctionnels et d'ambiance

Critères	Pondération
• Prix	50%
• Délais de livraison	15%
• Valeur technique (performances photométriques, assistance technique et SAV, ...)	25%
• Performance environnementales (performance énergétique, recyclabilité, ...)	10%

Fourniture de matériel d'éclairage public

Lots 3, 4 et 5 : mâts, horloges et drivers

Critères	Pondération
• Prix	50%
• Délais de livraison	15%
• Valeur technique (assistance technique et SAV, ...)	25%
• Performance environnementales (recyclabilité, ...)	10%



Questions diverses



Accord cadre n° 46 – 4^{èmes} marchés subséquents

Travaux sur le réseau syndical d'électricité, sur les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques

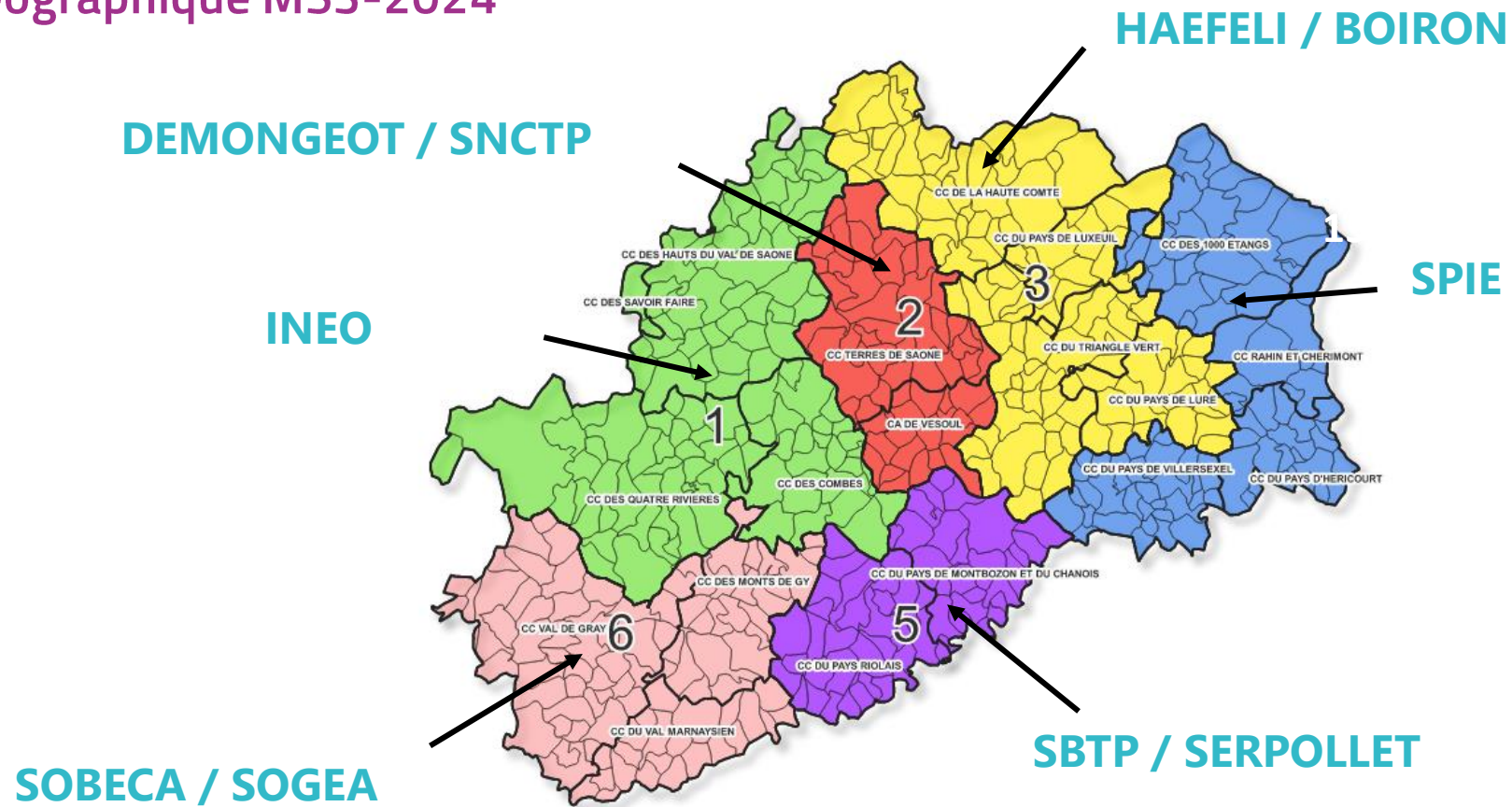
AC 46 – Travaux

- La procédure retenue par le SIED 70 en 2022, pour les travaux est un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 4 périodes d'une année.
- Les 3^{èmes} marchés subséquents ont été notifiés le 29 mars 2024.
- La consultation des titulaires de l'accord-cadre aura lieu début 2025 pour l'attribution des 4^{èmes} marchés subséquents.



AC 46 – Travaux

Répartition géographique MS3-2024





Accord cadre n° 52 – 3^{èmes} marchés subséquents

Fourniture des postes de transformation
et des transformateurs

Fourniture des postes de transformation

Une convention de groupement, signée le 24 janvier 2024, intègre le SIED 70, le SDED 52, le SYDED 25, le SYDESL 71 et le SICECO 21.
Le SIED 70 est coordinateur du groupement d'entités adjudicatrices.



Fourniture des postes de transformation

- La procédure retenue en 2023, pour la fourniture est un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 4 périodes d'une année.
- Les 2^{èmes} marchés subséquents ont été notifiés le 24 février 2024.
- La consultation des titulaires de l'accord-cadre aura lieu début 2025 pour l'attribution des 3^{èmes} marchés subséquents.

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

